

CONSTRUCTION DU COLLÈGE PROVISOIRE ET DÉFINITIF JOLIOT-CURIE À BAGNEUX



e pyanis

Façade extérieure du collège définitif depuis la rue de Verdun.

Ouvert dans les années 70, l'actuel collège Joliot-Curie de Bagneux accueille 400 élèves. Face à l'augmentation de la fréquentation de cet établissement et afin de répondre aux exigences des bâtiments d'enseignement secondaire, le Département des Hauts-de-Seine a décidé de mener, en concertation avec la ville de Bagneux, une vaste opération de démolition et de reconstruction du collège Joliot-Curie.



Présentation du projet

Reconstruit en lieu et place du collège actuel, le futur établissement accueillera jusqu'à 600 élèves. Il abritera : un gymnase agrandi et ouvert aux associations sportives de la ville, une salle omnisport, un plateau sportif extérieur agrandi, un pas de tir à l'arc, ainsi que des espaces collectifs innovants tel qu'un studio média/web. Par ailleurs, la préparation des repas sera effectuée sur place.

Face aux changements climatiques, le Département s'engage à accroître l'adaptation des collèges en créant une cour pensée comme un îlot de fraîcheur. Cet espace sera constitué de zones végétalisées et ombragées, ainsi que de revêtements clairs et moins réfléchissants.

Le collège étant reconstruit sur le même site, les élèves seront accueillis dans un collège provisoire situé à quelques centaines de mètres de l'actuel. Il gardera la même capacité d'accueil, soit 400 élèves. Il comportera 18 salles de classe, un restaurant scolaire, une cour comportant plusieurs espaces dévolus au sport, au repos et à un jardin pédagogique.



Collège provisoire réalisé en modules.

Moderniser la façon de concevoir le bâtiment provisoire

Dans le cadre de sa stratégie de performance environnementale, le Département des Hauts-de-Seine porte une attention particulière à la construction des nouveaux collèges, y compris ceux provisoires, afin qu'ils fassent preuve d'une exemplarité énergétique et environnementale.

Soucieux d'ancrer plus solidement sa transition écologique au cœur de ses politiques publiques, le Département améliore et adapte ses pratiques, notamment en ce qui concerne la qualité du collège provisoire.

Créés en usine et acheminés sur site, les modules majoritairement en bois seront assemblés et disposés de manière à créer un lieu d'enseignement. Trois pôles seront identifiés : un pôle enseignement avec des modules bois, un pôle sanitaire et un pôle restauration avec des modules métalliques. Autre particularité, ces différents pôles pourront être démontés et remontés sur un autre site, avec une configuration différente. Cette méthode permet ainsi de construire un collège avec des nuisances plus faibles que celles liées aux chantiers classiques et surtout de pouvoir réemployer la structure plus tard pour un autre projet similaire.

Pour le collège définitif, l'objectif est d'utiliser des matériaux biosourcés. La valorisation des déchets est aussi une volonté forte, avec un objectif de plus de 50% de la masse totale des déchets. Enfin, des panneaux photovoltaïques seront installés sur les toits des logements du collège définitif et du préau du collège provisoire pour fournir une partie de l'énergie nécessaire au fonctionnement de ces deux collèges.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX

COLLÈGE PROVISOIRE

Mi-avril : installation du chantier

Juillet 2024 : travaux de fondations

Août 2024 : pose du premier module

Novembre 2024 : pose du dernier module

Fin avril 2025 : mise en exploitation du collège

Plages horaires de sortie d'école en présence d'un homme trafic pendant lesquelles la circulation des camions est arrêtée à proximité de l'école élémentaire Henri-Wallon

Matin : 8h40 - 9h10 - **Midi** : 11h55 - 12h15 et 13h15 - 13h40 - **Soir** : 16h15 - 16h40

COLLÈGE DÉFINITIF

Vacances de printemps 2025 : déménagement vers le collège provisoire

Juillet/août 2025 : démolition du collège, de la loge et des logements.

Création d'une loge provisoire

Toussaint 2025 : démolition du gymnase

Février 2025 : début de la phase de gros œuvre

Juin 2027 : livraison du collège

ACTEURS

Maîtrise d'ouvrage : Département des Hauts-de-Seine

Architectes du collège définitif : CRR Architecture

Architectes du collège provisoire : Atelier B2A

Entreprise de travaux du collège provisoire : Bouygues Bâtiments

Une réunion d'information et de présentation du projet aura lieu le jeudi 23 mai 2024 à 19h à l'école Joliot-Curie, 59 rue de Verdun 92220 Bagneux

POUR TOUTE INFORMATION VOUS POUVEZ CONTACTER

Pôle Éducation, Maintenance et Construction

Direction des Bâtiments du Département des Hauts-de-Seine :

Tél. : 0 806 00 00 92 ou direction-db@hauts-de-seine.fr